



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 JUILLET 2021

P.V. N° 117
Dossier N° 5

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU les articles L 2120-1 et R 2123-1 à R 2123-3 du Code de la commande publique,

VU l'article L 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne concernant la délégation de la Présidente du Conseil d'administration relative aux marchés publics pouvant être passés selon une procédure adaptée,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ainsi que les modifications s'y rapportant conformément aux textes en vigueur.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU